

Déclaration de protection des données

– COC

La présente Déclaration de protection des données (ci-après la «Déclaration») a pour but de vous informer des traitements de données à caractère personnel (ci-après, les «Données») réalisés par l'Organe de contrôle de l'information policière (COC).

1 Qui traite vos données?

L'Organe de contrôle de l'information policière (COC) est le responsable du traitement de vos Données.

L'Organe de contrôle est l'institution parlementaire fédérale autonome en charge de la surveillance de la gestion de l'information policière, et est l'autorité de protection des données pour la police intégrée (en abrégé **GPI**), l'unité d'information des passagers (**BEL-PIU**) et l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale (l'**AIG**).

Le COC traite toujours les données conformément aux dispositions:

- du Règlement général sur la protection des données (**RGPD**), i.e. le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (également connu sous son abréviation anglaise **GDPR** qui signifie *General Data Protection Regulation*) ;
- de la **Directive Justice-Police**, i.e. la Directive (EU) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (également connu sous son abréviation anglaise **LED** qui signifie *Law Enforcement Directive*);
- de la Loi relative à la protection des données ou **LPD**, i.e. la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (M.B. du 5 septembre 2018);
- de la Loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données ou tout simplement **LCA** (M.B. du 10 janvier 2018);
- de la Loi du 5 août 1992 sur la fonction de police ou tout simplement **LFP** (M.B. du 22 décembre 1992).

Vous trouverez le cadre légal et normatif du COC dans la rubrique « [Réglementation](#) ».

Le COC a désigné un Délégué à la protection des données («*Data Protection Officer*» ou «**DPO**») qui est votre point de contact pour toutes questions ou demandes en lien avec le traitement de vos Données. Vous trouverez les coordonnées du DPO dans la réponse à la question « [Comment pouvez-vous nous contacter ?](#) » de la présente Déclaration.

2 Traitements, durée de conservation et transfert.

Le COC collecte, stocke, utilise et traite vos Données afin de se conformer à ses obligations légales (art. 6.1, c) du **RGPD**) et pour l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et de ses tâches à l'exercice de l'autorité publique (art. 6.1. e) du **RGPD**). Les obligations légales, les missions d'intérêt public et les tâches à l'exercice de l'autorité publique sont essentiellement énumérées à l'article 4 §2, 4^e **LCA**, à l'article 71 et à l'ensemble du titre VII du **LPD**, et à la **LFP** (principalement les articles 25/1 jusqu'à et y

compris 25/8, 44/1 jusqu'à et y compris 44/11/13 et 46/1 jusqu'à et y compris 46/14), et aux autres dispositions du droit national ou européen.

Le COC limite la collecte de vos Données au strict nécessaire (principe de minimisation des données) en ne traite pas les informations personnelles plus longtemps que nécessaire afin d'accomplir le but pour lequel nous les avons recueillies et dans les limites prévues par la loi (e.a. la loi relative aux archives).

Vous pouvez retrouver par finalité ci-dessous quelles catégories de données à caractère personnel nous traitons, pourquoi nous les traitons, comment nous les avons obtenues, combien de temps nous les conservons et avec qui éventuellement nous les partageons.

2.1 Exercice de l'accès indirect pour les services de police Par courrier ou par voie électronique.

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement et/ou pour être en mesure de traiter adéquatement votre demande d'accès indirect.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom, date de naissance, numéro de registre national et nationalité	Directement de la personne concernée	10 ans	Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives. Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle).
Coordonnées	Directement de la personne concernée	10 ans	Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives. Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle).
Autres données d'identification (copie de l'e-ID, passeport, ..)	Directement de la personne concernée	10 ans	Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives. Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle).

Données relatives à une demande d'accès indirect (par ex. quelle banque de données)	Directement de la personne concernée	10 ans	Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives. Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle).
Données particulières et judiciaires (article 9 et 10 du RGPD) et article 34 LPD : des métadonnées et des données à caractère personnel de contenu.	Police fédérale, Police locale et éventuellement autorités judiciaires	10 ans	Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives. Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle).

2.2 Informations - Réponse aux questions et sensibilisation

Par courrier ou par voie électronique.

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement et/ou pour être en mesure de traiter adéquatement votre question ou demande.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom et coordonnées	Directement de la personne concernée	10 ans	Pas de communication externe
Données relatives à / aux la demande informations	Directement de la personne concernée	10 ans	Pas de communication externe

2.3 Examen des plaintes

Par courrier ou par voie électronique.

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement et/ou pour être en mesure de traiter adéquatement votre plainte.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?

Nom, prénom, date de naissance, (et organisation), numéro de registre national et coordonnées	Directement de la personne concernée ou	10 ans après la clôture du dossier (en	Si nécessaire pour la médiation ¹ :
	indirectement de l'autre partie	cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	avec l'autre (les autres) personne(s) ou partie(s) ou service(s) concerné(e)(s) (par ex. police fédérale ou locale)
Données relatives à la plainte / la requête	Directement de la personne concernée ou indirectement de l'autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	Si nécessaire pour la médiation : avec l'autre (les autres) personne(s) ou partie(s) concernée(s) ou service(s)
Données à caractère personnel particulières/judiciaires (article 9 du RGPD (par ex. orientation sexuelle, ...) et article 10 du RGPD (par ex. PV de la police), art. 34 LPD .	Directement de la personne concernée ou indirectement de l'autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	Si nécessaire pour la médiation : avec l'autre (les autres) personne(s) ou partie(s) concernée(s) ou service(s)

2.4 Exercice des droits des personnes concernées à propos de traitements par le COC dans le cadre de ses missions d'autorité de contrôle

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement et/ou pour être en mesure de traiter adéquatement votre demande. L'article 185 §3 de la loi sur la protection des données (LPD) prévoit que vous avez le droit de demander que des données personnelles incorrectes soient corrigées ou supprimées. Vous n'avez pas le droit d'accéder à ces données traitées par le COC.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom, date de naissance et coordonnées (et organisation)	Directement de la personne concernée	5 ans après la clôture du dossier	Pas de communication externe
Données relatives à la demande / aux informations	Directement de la personne concernée	5 ans après la clôture du dossier	Pas de communication externe

¹ En cas de médiation, l'identité du demandeur n'est pas communiquée à moins que cela soit nécessaire pour pouvoir donner suite à la requête de la personne concernée.

2.5 Exercice des droits des personnes concernées à propos de traitements par le COC dans le cadre de ses traitements relevant du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et qui ne relèvent pas de sa compétence en tant qu'autorité de contrôle.

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement ou dans l'intérêt public.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom, date de naissance et coordonnées (et organisation)	Directement de la personne concernée	5 ans après la clôture du dossier	Pas de communication externe
Données relatives à la demande / aux Informations (par ex des données d'un candidat employé)	Directement de la personne concernée	5 ans après la clôture du dossier	Pas de communication externe

2.6 Avis

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement et/ou être en mesure de répondre adéquatement à la demande d'avis.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom (et organisation) et coordonnées	Directement de la personne concernée	10 ans	Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle). Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives

D'autres données qui nous sont communiquées (à titre optionnel)	Directement de la personne concernée	10 ans	Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD (par ex. une autre autorité de contrôle). Police fédérale, Police locale, éventuellement des autorités judiciaires et/ou administratives
---	--------------------------------------	--------	---

2.7 SERVICE ENQUÊTES (Contrôle et inspection)

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avons-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom (et organisation) et coordonnées	Directement de la personne / de l'organisation concernée ou Indirectement d'une autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la	Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD : d'autres autorités de contrôle
		procédure)	nationales et européennes Lorsque les faits peuvent constituer une infraction pénale ou administratives : les autorités judiciaires et/ou administratives compétentes

D'autres données à caractère personnel relatives à l'enquête (par ex. constatations techniques, correspondance, documentation interne, déclarations, procès-verbaux, autres documents policiers, ...)	Directement de la personne / de l'organisation concernée ou indirectement d'une autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	Si c'est nécessaire à la coopération prévue par le RGPD et la LPD : d'autres autorités de contrôle nationales et européennes Lorsque les faits peuvent constituer une infraction pénale : les autorités judiciaires et/ou administratives compétentes
---	--	---	--

2.8 Site internet

Lorsque vous visitez un de nos sites Internet, nous traitons certaines données à caractère personnel afin de garantir le bon fonctionnement et la sécurité de nos sites Internet. Ce traitement de données à caractère personnel est basé sur notre intérêt légitime en ce qui concerne la sécurité de notre site Internet (ce pour quoi nous utilisons ce que l'on appelle des "cookies fonctionnels") et sur votre consentement en ce qui concerne l'analyse de l'utilisation de notre site Internet (ce pour quoi nous utilisons ce que l'on appelle des "cookies d'analyse").

Pour des informations plus détaillées à propos des cookies que nous utilisons, lisez notre politique en [matière de cookies](#).

2.9 Organisation de journées d'étude et d'événements

INTÉRÊT PUBLIC			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer notre mission d'intérêt public.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avons-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Nom, prénom (et organisation), E-mail	Directement de la personne concernée.	Maximum 2 ans	Éventuellement : coorganisateur(s)
Visite : données sur la visite/participation	Directement de la personne concernée	Maximum 2 ans	Éventuellement : coorganisateur(s)

2.10 Fonctionnement et sécurisation du lieu de travail, localisation et serveurs

INTÉRÊT LÉGITIME			
Nous traitons ces données à caractère personnel afin de garantir la sécurité (de l'information) et le bon fonctionnement de notre organisation.			
Quelles données à caractère personnel?	Comment avon-nous obtenu ces données?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées?
Visite : nom, prénom (et organisation)	Directement de la personne concernée.	Maximum 2 ans	Pas de communication externe
Visite : nom, prénom (et organisation)	Directement de la personne concernée	Maximum 2 ans	Pas de communication externe

3 Comment protégeons-nous vos données personnelles ?

Le COC prend toutes les mesures techniques et organisationnelles adéquates requises pour protéger les données contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel.

En vertu de l'article 233 §4 de la LPD et de l'article 38 du règlement d'ordre intérieur du COC (M.B. du 27 novembre 2018), les membres et les membres du personnel du COC sont tenus de garder le secret à égard des faits, actes ou renseignements dont ils ont eu connaissance en raison de leurs fonctions.

4 Quels sont vos droits?

Vous disposez d'une série de droits liés à vos Données. Certains de ces droits ont un champ d'application très spécifique ou sont soumis à des conditions spéciales ou à des exceptions.

Ces droits ne peuvent pas être confondus avec [le droit d'accès indirect aux bases de données policières](#) que vous pouvez exercer auprès du COC (cf. articles 41 et 42 [LPD](#)). Cette section concerne donc le traitement des données propres au COC dans le cadre de ses missions.

Si vous avez une question ou un problème avec la manière dont le COC utilise vos informations (pour son propre traitement des dossiers), prenez contact avec nous (voir rubrique "[5. Comment pouvez-vous nous contacter ?](#)"). Le COC traitera en principe votre demande dans un délai d'un mois. Exceptionnellement, ce délai peut être allongé, mais nous vous en donnons alors la raison dans un délai d'un mois.

- Droit d'accès/Droit d'obtenir une copie.
 - o Vous avez le droit de nous demander les données à caractère personnel dont nous disposons à votre sujet et nous pouvons en principe vous en fournir une copie gratuitement. Pour certains dossiers, nous ne pouvons pas vous accorder ce droit sur la base d'autres principes (par exemple le secret professionnel, le secret de l'enquête, etc.). Nous vous rappelons que vous ne disposez pas de ce droit pour les traitements

de données effectués par le COC à l'exercice de ses fonctions d'autorité de contrôle (cf. art. 185 §2 et 3 [LPD](#)).

- Droit de rectification.
 - o Vous pensez que vos données ne sont plus exactes ou actuelles ? Vous avez le droit de nous demander de les corriger.
- Droit à l'effacement.
 - o Vous avez, dans un nombre limité de cas, le droit de nous demander d'effacer vos données à caractère personnel.

5 Comment pouvez-vous nous contacter ?

Si vous avez des questions ou des commentaires relatifs à la présente Déclaration, ou si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez nous contacter en envoyant :

- un e-mail à dpo@organedecontrole.be • un courrier à : l'Organe de contrôle de l'information policière (COC) à l'attention du Rue de Louvain 48 1000 Bruxelles (Belgique)

6 Informations générales

Cette Déclaration est susceptible de faire l'objet de modifications. Vous pouvez à tout moment consulter la version la plus récente de notre Déclaration sur notre Site internet. Par ailleurs, nous ferons de notre mieux pour vous tenir au courant de modifications majeures via d'autres canaux de communication.

La dernière mise à jour de la présente Déclaration a été effectuée le 20 janvier 2020.